

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES SOURCES  
MUNICIPALITÉ DE WOTTON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le **14<sup>e</sup>** jour du mois de **janvier** de l'an **2019**, à **19 h 30**, à la **salle du conseil** située au **396, Monseigneur-L'Heureux**, à **Wotton**, à laquelle sont présents :

**Présences :** M. Jocelyn Dion, maire  
M. Ghislain Drouin, conseiller  
M. Donald Grimard, conseiller  
M. Fernand Bourget, conseiller  
M. Yvan Dallaire, conseiller  
Mme Lise Champoux, conseillère  
M. Richard Dubé, conseiller

**Absence :**

**1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire constate le quorum à 19 h 30 et souhaite la bienvenue et une bonne année 2019 aux personnes présentes. Mme Julie Brousseau, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente et agira à titre de secrétaire d'assemblée.

**1.1 Adoption de l'ordre du jour**

Résolution 2019-01-001

***Il est proposé par Donald Grimard***

***Appuyé par Ghislain Drouin***

***Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)***

**QUE** l'ordre du jour déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière soit adopté en laissant le point 13 « Informations générales et correspondance diverse » ouvert.

**1. Ouverture de la séance**

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption du procès-verbal du 3 décembre 2018
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2018
- 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2018 - Budget

**2 Période de questions**

**3 Administration générale et financement**

- 3.1 Adoption des comptes à payer du 24 novembre 2018 au 31 décembre 2018
- 3.2 Adoption des comptes à payer du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 10 janvier 2019
- 3.3 Dépôt de la liste des contrats de 25 000\$ et plus pour l'année 2018
- 3.4 Renouvellement du certificat de placement garanti à la Banque Laurentienne
- 3.5 Assurances municipales – Clause de la règle proportionnelle et offre d'options
- 3.6 Niska – Offre pour Plan de planification stratégique
- 3.7 Embauche de Fatimata Gueye – Acceptation du contrat et autorisation de signature
- 3.8 Commande de cartes d'affaires

**4 Législation**

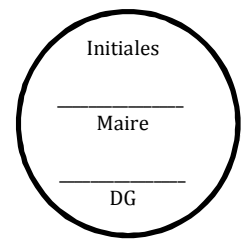
- 4.1 204-18 - Adoption – Règlement concernant la vidange systématique des installations septiques
- 4.2 205-18 – Adoption – Règlement sur les soupapes de sûreté
- 4.3 206-18 – Adoption – Règlement décrétant l'imposition du taux de taxes, des conditions de perception, des compensations et tarifs pour l'année 2019

**5 Sécurité publique**

- 5.1 Préparation générale de la Municipalité aux sinistres – Bilan global 71.1%
- 5.2 Appel d'offres – Camion-citerne
- 5.3 Appel d'offres – Architecte pour l'agrandissement de la caserne

**6 Transport – Voirie**

- 6.1 Vilandré – Décompte progressif #4



6.2 TECQ – Résolution concernant la réalisation finale des travaux.

**7 Hygiène du milieu et Environnement**

**8 Aménagement, urbanisme et développement**

- 8.1 Rapport comparatif des permis et certificats émis
- 8.2 Dépôt du rapport des permis pour l'année 2018
- 8.3 Signature de contrats pour la mise en vente des terrains de la rue Monseigneur-O'Bready

**9 Loisirs et culture**

- 9.1 Comité des loisirs de Wotton – Demande pour faire une halte 4 roues
- 9.2 Comité des loisirs de Wotton – Demande pour changement de local
- 9.3 Comité des loisirs de Wotton – Demande de modification de la politique de location

**10 Rapport des comités et événements à venir**

**11 Période de questions**

**12 Affaires nouvelles et suivis**

- 12.1 Demande d'aide financière de la Municipalité de Wotton dans le cadre des projets structurants – volet local, pour le projet de planification stratégique.
- 12.2 Croix-Rouge canadienne – Contribution annuelle pour 2019
- 12.3 Défi handicap des Sources – Demande de financement – Été 2019
- 12.4 Modification de la résolution 2018-12-297 - Entente intermunicipale pour la gestion du programme de vidange des fosses septiques par la MRC des Sources

**13 Informations générales et correspondance diverse**

- 13.1 MAMH – Confirmation des montants pour la TECQ 2019-2023
- 13.2 Partenaires pour la petite enfance de la MRC des Sources - Invitation de présentation des résultats
- 13.3 Séjour exploratoire hivernal de Place aux jeunes des Sources : 15 au 17 février
- 13.4 Les journées de la persévérance scolaire : 11 au 15 février
- 13.5 Le Trident – Offre de renouvellement de commandite pour 250\$
- 13.6 CPTAQ - #422192 Autorisation pour procéder à un lotissement F-P (Rang 3) (M.G. Taillage)
- 13.7 Sécurité publique - Facture de la Sûreté du Québec pour 2019 : 100 133\$
- 13.8 Journée de formation- L'eau et les infrastructures municipales
- 13.9 RAVIR Invitation et participation financière au Quiz du 14 mars 2019

**14 Levée de la séance**

**ADOPTÉE**

**1.2 Adoption du procès-verbal du 3 décembre 2018**

Résolution 2019-01-002

*Il est proposé par Yvan Dallaire*

*Appuyé par Donald Grimard*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire 3 décembre 2018 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

**ADOPTÉE**

**1.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2018**

Résolution 2019-01-003

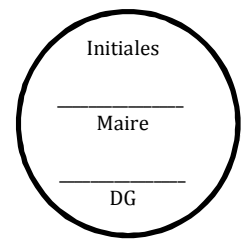
*Il est proposé par Fernand Bourget*

*Appuyé par Lise Champoux*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

**QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2018 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

**ADOPTÉE**



#### **1.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2018 - BUDGET**

Résolution 2019-01-004

*Il est proposé par Yvan Dallaire  
Appuyé par Richard Dubé  
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

**QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2018 du budget soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

**ADOPTÉE**

### **2 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire invite les personnes présentes à poser des questions.  
Cette période de questions est d'une durée maximale de trente (30) minutes.

<b>NOMS</b>	<b>SUJETS</b>
M. Jacques Jolin	Demande si le dossier du « Taudis » de Wotton avance. Discute de l'importance de la sécurité des citoyens qui circulent près de l'édifice.
M. Jacques Lavoie	Mentionne son mécontentement face à l'état des chemins le 28 décembre dernier où il pleuvait. Selon lui, Saint-Camille et Saint-Adrien ont bien entretenu les chemins contrairement à la Municipalité de Wotton. Les employés ne mettraient jamais de sable sur les sections « planes » des chemins. La sécurité devrait se planifier avant et non après.

### **3 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT**

#### **3.1 Adoption des comptes à payer du 24 novembre au 31 décembre 2018**

Résolution 2019-01-005

*Il est proposé par Ghislain Drouin  
Appuyé par Fernand Bourget  
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

**QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à payer les comptes datés entre le 24 novembre et le 31 décembre 2018, selon la liste remise aux membres du conseil au montant de **51 032,87\$**.

**ADOPTÉE**

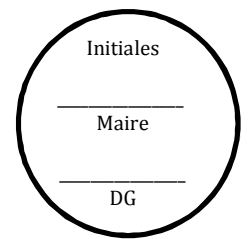
#### **3.2 Adoption des comptes à payer du 1<sup>er</sup> janvier au 10 janvier 2019**

Résolution 2019-01-006

*Il est proposé par Yvan Dallaire  
Appuyé par Donald Grimard  
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

**QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à payer les comptes datés entre le 1<sup>er</sup> et le 10 janvier 2019, selon la liste remise aux membres du conseil au montant de **112 560,83\$**.

#### **3.3 Dépôt de la liste des contrats de 25 000\$ et plus pour l'année 2018**



La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste des contrats de 25 000\$ et plus pour l'année 2018. Article 961.4 du Code Municipal du Québec

Fournisseurs	Montant	Objet
Hydro-Québec	76 363,94\$	Électricité
Ministre des Finances	97 094,00\$	Sûreté du Québec
MRC des Sources	177 978,67\$	Quotes-parts
Sintra inc.	1 193 877,67\$	Rue Vilandré et gravier
Ville d'Asbestos	68 925,61\$	Services incendie et aqueduc
Maxi-Métal inc	171 427,73\$	Camion unité d'urgence
Ministère du Revenu du Québec	112 765,51\$	Remises de l'employeur
Receveur général du Canada	46 372,09\$	Remises de l'employeur
Desjardins Sécurité financière	30 744,94\$	Assurances collectives
Énergie Sonic inc	74 493,64\$	Achat diesel et huile
Groupe Ultima inc.	33 366,00\$	Assurances municipales
Régie des Hameaux	94 363,72\$	Collecte des ordures
Les entreprises Bourget inc.	46 095,58\$	Calcium liquide
Waste Management	37 905,65\$	Enfouissement des ordures

### 3.4 Renouvellement du certificat de placement garanti à la Banque Laurentienne

Résolution 2019-01-007

**CONSIDÉRANT QUE** deux placements de 102 150\$ de la Municipalité sont à terme ;

**CONSIDÉRANT QU'**il est possible de renouveler pour :

- 6 mois à un taux de 2,40% d'intérêt ;
- 12 mois à un taux de 2,72% d'intérêt ;
- 24 mois à un taux de 2,93% d'intérêt ;

*Il est proposé par Lise Champoux*

*Appuyé par Richard Dubé*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

**QUE** le conseil renouvelle les 2 placements de 102 150\$ à la Banque Laurentienne, pour un terme de 12 mois chacun, à un taux de 2,72%.

**ADOPTÉ**

### 3.5 Assurances municipales - Clause de la règle proportionnelle et offre d'options

Résolution 2019-01-008

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie d'assurances Ultima, représentant pour la Mutuelle des municipalités du Québec qui assure les municipalités du Québec, demande à la Municipalité de Wotton de confirmer sa compréhension de la clause proportionnelle ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont bien compris ce que représente la clause de la règle proportionnelle ;

*Il est proposé par Ghislain Drouin*

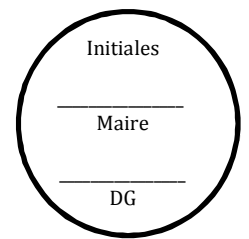
*Appuyé par Donald Grimard*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

**QUE** le conseil confirme sa compréhension de la clause de la règle proportionnelle.

**QUE** le conseil souhaite modifier l'évaluation de certains des bâtiments comme ceci :

Affectation	Adresse	Valeur avant	Valeur après
-------------	---------	--------------	--------------



1. Salle municipale	759, St-Jean	463 500\$	600 000\$
2. Caserne incendie	775, St-Jean	124 825\$	250 000\$
3. Centre communautaire	400, Mgr-L'Heureux	463 500\$	600 000\$

**QUE** le conseil souhaite que tous les bâtiments soient évalués en 2019 et souhaite qu'un montant soit prévu au budget 2020 pour faire évaluer le tout par un professionnel.

**QUE** le conseil confirme la vente du Dodge 1979 # série : F44CK9V736717.

**QUE** le conseil confirme son intention d'ajouter un avenant d'assurance spécifique pour assurer les équipements et habits de pompiers qui sont principalement à l'extérieur des véhicules incendie pour une valeur de XX\$. Le taux étant de 4,50\$/ 1000\$ de valeur d'évaluation.

**ADOPTÉ**

### **3.6 Niska – Offre pour Plan de planification stratégique**

Résolution 2019-01-009

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Wotton a demandé des soumissions pour la mise en place d'une planification stratégique ;

**CONSIDÉRANT QUE** seule la Coopérative Niska nous a présenté une offre et que celle-ci est sous le montant prévu au budget 2019, pour un total de 7341\$ ;

***Il est proposé par Fernand Bourget***

***Appuyé par Richard Dubé***

***Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)***

**QUE** le conseil accepte l'offre de la Coopérative Niska.

**QUE** le conseil mettra en place un comité constitué de membres du conseil, d'employés, de gens de la Société de développement de Wotton et de citoyens.

**QUE** le conseil fera une demande de subvention à la MRC des Sources afin de faire payer les frais de ce projet par le programme des Projets structurants.

**ADOPTÉ**

### **3.7 Embauche de Fatimata Gueye – acceptation du contrat et autorisation de signature**

Résolution 2019-01-010

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Wotton a embauché madame Fatimata Gueye au poste d'inspectrice en bâtiment à la fin 2018 ;

**CONSIDÉRANT QU'Emploi Québec** offre une subvention à l'emploi pour le poste de Mme Gueye dans le cadre du programme PRIIME ;

**CONSIDÉRANT QU'Emploi Québec** a fait parvenir une entente de subvention à signer ;

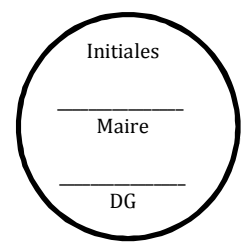
**CONSIDÉRANT QU'Emploi Québec** oblige un horaire temporaire de 30 heures par semaine, pour une durée de 26 semaines ;

***Il est proposé par Lise Champoux***

***Appuyé par Yvan Dallaire***

***Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)***

**QUE** le conseil accepte l'entente de subvention d'Emploi Québec.



**QUE** le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer l'entente de subvention ou tout autre document légal dans le cadre du programme PRIIME, au nom de la municipalité de Wotton.

**QUE** la municipalité de Wotton s'engage par son représentant à couvrir tout coût dépassant la contribution allouée par le gouvernement du Québec dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

**QUE** la Municipalité informe le Syndicat que l'horaire de Mme Gueye est temporaire et redeviendra un horaire à 3 jours par semaine, dès juillet 2019.

**QUE** le conseil accepte d'offrir exceptionnellement et pour une durée limitée, à Mme Gueye, un horaire de 30 heures par semaine, subventionné.

**ADOPTÉ**

### **3.8 Commande de cartes d'affaires**

Résolution 2019-01-011

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Wotton a embauché plusieurs nouveaux employés depuis quelques mois ;

**CONSIDÉRANT QU'**il serait de mise de leur faire imprimer des cartes d'affaires ;

**CONSIDÉRANT QU'**il est possible d'en faire directement sur Internet ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu une soumission à 73\$/boîte de 500 cartes ;

*Il est proposé par Ghislain Drouin*

*Appuyé par Yvan Dallaire*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

**QUE** le conseil accepte de fournir des cartes d'affaire aux nouveaux employés administratifs si cela est nécessaire.

**QUE** le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à commander là où le prix sera le plus avantageux.

**ADOPTÉ**

## **4 LÉGISLATION**

### **4.1 204-18 - Adoption - Règlement concernant la vidange systématique des installations septiques**

Résolution 2019-01-012

*Il est proposé par Richard Dubé*

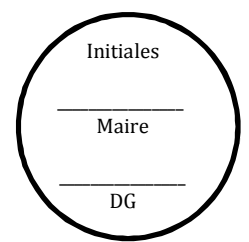
*Appuyé par Fernand Bourget*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

**QUE** les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du projet final du règlement 204-18 ayant pour objet la vidange systématique des installations septiques du territoire de la municipalité de Wotton, au plus tard 72 heures avant la séance et déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

**QUE** le conseil de la Municipalité de Wotton adopte la version définitive dudit règlement.

**ADOPTÉ**



#### **4.2 205-18 - Adoption – Règlement sur les soupapes de sûreté**

Résolution 2019-01-013

*Il est proposé par Donald Grimard*

*Appuyé par Yvan Dallaire*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

**QUE** les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du projet final du règlement 205-18 ayant pour objet les soupapes de sûreté à installer par les citoyens du territoire de la municipalité de Wotton, au plus tard 72 heures avant la séance et déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

**QUE** le conseil de la Municipalité de Wotton adopte la version définitive dudit règlement.

**ADOPTÉ**

#### **4.3 206-18 - Adoption – Règlement décrétant l'imposition du taux de taxes, des conditions de perception, des compensations et des tarifs pour l'année 2019**

Résolution 2019-01-014

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a modifié le projet présenté à la séance extraordinaire en réduisant les taux par le retrait du taux à 110\$/année pour les fosses de 1200 gallons et plus, comme suit :

Résidence principale	90\$/année
<del>Fosse de 1200 gallons et +</del>	<del>110\$/année</del>
Résidence secondaire	50\$/année

*Il est proposé par Ghislain Drouin*

*Appuyé par Richard Dubé*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

**QUE** les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du projet final du règlement 205-18 décrétant l'imposition du taux de taxes, des conditions de perception, des compensations et des tarifs pour l'année 2019 pour les citoyens du territoire de la municipalité de Wotton, au plus tard 72 heures avant la séance et déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

**QUE** les membres du conseil acceptent la modification qui a été apportée par rapport au projet de règlement qui avait été présenté aux citoyens durant la séance extraordinaire du 20 décembre 2018, et qui réduit le taux de taxation prévu pour la vidange systématique des installations septiques par le retrait du taux de 110\$/ année pour les fosses de 1200 gallons et plus.

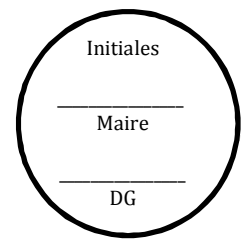
**QUE** le conseil de la Municipalité de Wotton adopte la version définitive dudit règlement.

**ADOPTÉ**

## **5 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **5.1 Préparation générale de la municipalité aux sinistres – Bilan global 71,1%**

Le Ministère de la Sécurité publique demandait aux municipalités du Québec de compléter un questionnaire pour connaître leur niveau de préparation aux sinistres. La Municipalité de Wotton a obtenu la note globale de 71,1%.



## **5.2 Appel d'offres – Camion-citerne**

Résolution 2019-01-015

**CONSIDÉRANT QUE** le schéma de couverture de risques de la MRC des Sources comprend les normes ministérielles en sécurité incendie dont la norme NFPA 1142 recommandant un volume de 15 000 litres d'eau accompagnant la force de frappe initiale ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Wotton n'est pas équipée pour fournir la quantité d'eau pour la force initiale ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Wotton possède un camion autopompe GMC 2000 de 1850 gallons (environ 7000 litres) et un camion-citerne GMC 1971 ;

**CONSIDÉRANT QU'**un devis pour l'achat d'un camion-citerne d'une capacité de 2500 gallons (environ 9500 litres) est en préparation afin de remplacer le camion-citerne 1979 ;

***Il est proposé par Ghislain Drouin***

***Appuyé par Yvan Dallaire***

***Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)***

**QUE** le conseil autorise le comité de sécurité incendie et sécurité civile à se pencher sur le devis avec la directrice générale et secrétaire-trésorière pour écrire et accepter une version finale.

**QUE** la Municipalité autorise Julie Brousseau, directrice générale et secrétaire-trésorière à publier le devis final accepté par le comité de sécurité incendie et sécurité civile pour l'achat d'un camion-citerne.

***ADOPTÉE***

## **5.3 Appel d'offres – Architecte pour l'agrandissement de la caserne**

Résolution 2019-01-016

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit faire l'achat d'un nouveau camion incendie pour se conformer aux normes ministérielles ;

**CONSIDÉRANT QUE** le nouveau véhicule sera légèrement plus long que l'actuel camion qui doit d'être remplacé ;

**CONSIDÉRANT QUE** pour accueillir le futur véhicule, des modifications doivent être apportées à la caserne pour respecter les normes de la CNESST ;

***Il est proposé par Fernand Bourget***

***Appuyé par Richard Dubé***

***Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)***

**QUE** la Municipalité autorise la directrice générale à procéder à un appel d'offres par invitation pour recevoir des soumissions d'architectes pour faire élaborer des plans pour les futurs travaux de modification de la caserne incendie.

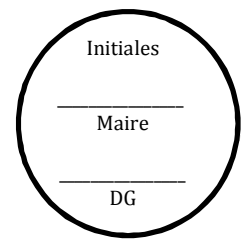
***ADOPTÉE***

## **6 TRANSPORT – VOIRIE**

### **6.1 Vilandr  – D compte progressif #4**

R solution 2019-01-017





**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu la recommandation de paiement provenant de la firme WSP, au montant de 79 674,96\$ plus les taxes ;

***Il est proposé par Lise Champoux  
Appuyé par Donald Grimard  
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)***

**QUE** le conseil procède au paiement du décompte #4 au montant de 79 674,96\$ plus les taxes pour les travaux d'infrastructures municipales pour la rue Vilandré.

**ADOPTÉE**

## **6.2 TECQ – Résolution concernant la réalisation finale des travaux**

Résolution 2019-01-018

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

***Il est proposé par Lise Champoux  
Appuyé par Yvan Grimard  
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)***

**QUE** la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

**QUE** la Municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

**QUE** la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

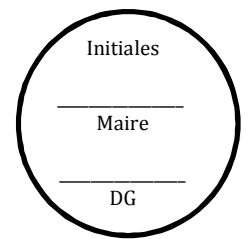
**QUE** la Municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.

**QUE** la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

**QUE** la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux soumise comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

**QUE** la résolution 2018-01-011 soit abrogée.

**ADOPTÉE**



**7 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

**8 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

**8.1 Rapport comparatif des permis et certificats émis**

Un rapport des permis et certificats émis est déposé, représentant 3 permis pour une valeur totale des travaux de 6 500\$ pour décembre 2018.

**Rapport comparatif des permis par année**

Mois	Année	Permis construction	Évaluation construction	Permis modification	Évaluation modification	Permis piscine et garage	Évaluation piscine et garage	Permis total	Évaluation total	Autres permis
Décembre	2017	0	0,00 \$	2	11 000,00 \$	0	0,00 \$	2	11 000,00 \$	0
	2018	0	0,00 \$	2	6 500,00 \$	0	0,00 \$	3	6 500,00 \$	0
<b>Totaux</b>	<b>2017</b>	<b>0</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>2</b>	<b>11 000,00 \$</b>	<b>0</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>2</b>	<b>11 000,00 \$</b>	<b>0</b>
	<b>2018</b>	<b>0</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>2</b>	<b>6 500,00 \$</b>	<b>0</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>3</b>	<b>6 500,00 \$</b>	<b>0</b>

**8.2 Dépôt du rapport des permis pour l'année 2018**

Un rapport des permis et certificats émis au cours de l'année 2018 est déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

**8.3 Signature de contrats pour la mise en vente des terrains de la rue Monseigneur-O'Bready**

Résolution 2019-01-019

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a 6 terrains à vendre sur la rue Monseigneur-O'Bready ;

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat de la courtière immobilière agréée venait à échéance le 31 décembre 2018 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite faire affaire avec une personne différente pour diversifier le bassin d'acheteurs potentiels ;

***Il est proposé par Lise Champoux  
Appuyé par Richard Dubé  
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)***

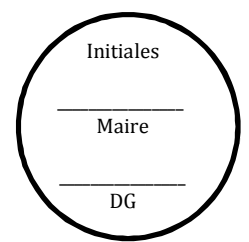
**QUE** le conseil donne à M. Yvon Paquin, courtier immobilier agréé de la firme les Immeubles Yvon Paquin, le contrat pour la vente des 6 terrains encore disponibles à la construction sur la rue Monseigneur-O'Bready.

**QUE** le conseil autorise la directrice générale, madame Julie Brousseau, à lire et accepter l'ébauche de contrat de courtage proposé par M. Yvon Paquin.

**QUE** le conseil confirme à M. Paquin que les terrains seront vendus sans garantie légale de qualité, avec l'obligation d'y construire une résidence unifamiliale dans les 2 ans de la prise de possession sans quoi la Municipalité pourra exiger la rétrocession au prix de vente moins 50% et qu'un chèque de 500\$ fait au nom de la Municipalité sera exigé en même temps que la promesse d'achat.

**QUE** les prix des terrains seront les suivants :

- 317 Mgr-O'Bready                    7 100\$ + TPS/TVQ
- 321 Mgr-O'Bready                    7 100\$ + TPS/TVQ
- 333 Mgr-O'Bready                    9 400\$ + TPS/TVQ



- 337 Mgr-O'Bready 5 800\$ + TPS/TVQ
- 341 Mgr-O'Bready 5 600\$ + TPS/TVQ
- 345Mgr-O'Bready 7 300\$ + TPS/TVQ

**QUE** le conseil autorise M. Yvan Dallaire à signer les documents liés aux contrats de courtage immobilier.

**ADOPTÉE**

**9 LOISIRS ET CULTURE**

**9.1 Comité des loisirs de Wotton – Demande de halte 4 roues**

Résolution 2019-01-020

**CONSIDÉRANT QUE** le comité des loisirs de Wotton a déposé une demande afin de mettre en place une halte pour les 4 roues dans le Centre-multidisciplinaire ;

**CONSIDÉRANT QUE** la piste des 4 roues passe sur le chemin Gosselin mais ne rejoint pas directement le terrain du Centre-multidisciplinaire ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité devrait, entre autres, modifier le Règlement sur la circulation des véhicules hors-route pour permettre le projet ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité peut donner une autorisation spéciale lors d'événements sur son territoire ;

*Il est proposé par Lise Champoux*

*Appuyé par Donald Grimard*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

**QUE** le conseil refuse la demande du comité des loisirs de Wotton.

**QUE** le conseil suggère d'autoriser la halte de 4 roues pendant la période du Festi-Neige 2019, du 1<sup>er</sup> au 3 février 2019.

**QUE** la Municipalité avise le poste de Wotton de la Sûreté du Québec que la circulation des 4 roues sera exceptionnellement tolérée sur la rue Saint-Augustin pendant la période du Festi-Neige de Wotton, du 1<sup>er</sup> au 3 février 2019 ;

**ADOPTÉE**

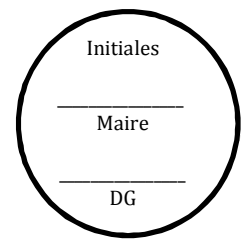
**9.2 Comité des loisirs de Wotton – Demande pour changement de local**

Le conseil ne pouvant visualiser le local en question et devant vérifier les besoins avec les employés, la décision se prendra plus tard.

**9.3 Comité des loisirs de Wotton – Demande de modification de la Politique de location de salles**

Dans le temps des Fêtes, des citoyens ont exprimé leur mécontentement suite à la location de la patinoire qui a empêchés les citoyens d'avoir accès à la glace, durant une bonne partie du congé des Fêtes, au moment où les familles étaient en vacances et disposées à utiliser la patinoire.

Le comité des loisirs a soulevé la problématique qui avait également été observée par les conseillers.



Le maire explique que la Municipalité regardera à bonifier la Politique pour satisfaire tout le monde dans le futur.

## 10 RAPPORT DES COMITÉS ET ÉVÉNEMENTS

Les membres du conseil n'ont pas eu de rencontre de comité pendant la période des Fêtes.

## 11 PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à poser des questions.  
Cette période de questions est d'une durée maximale de trente (30) minutes.

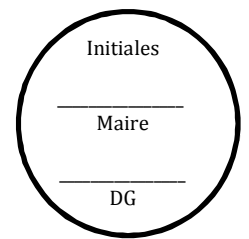
NOMS	SUJETS
M. Jacques Jolin	Exprime le fait que le responsable de l'entretien des chemins devrait voir à ce que les employés sablent bien les routes et chemins. Ajoute que les employés ne devraient pas faire juste une tournée de déneigement pour ensuite aller s'installer au garage, payés et attendre d'avoir à sortir de nouveau.
M. Gaston Grondin	Mentionne aux membres du conseil qu'il n'est pas en accord avec l'Entente intermunicipale pour la gestion du programme de vidange des fosses septiques par la MRC des Sources et qu'il n'acceptera pas qu'un employé vienne vidanger sa fosse.
M. Réjean Bourget	M. Bourget n'est pas non plus en accord avec l'Entente intermunicipale de vidange des fosses septiques par la MRC et mentionne que personne ne mettra les pieds sur son terrain pour vidanger sa fosse.
M. Michel McDuff	Ajoute, en complément, des informations à la discussion sur la vidange systématique des fosses septiques
Mme Johanne Drouin	Fait un parallèle entre la grogne qui existait lors de la mise en place des autocollants lors de la collecte des ordures et la mise en place de la vidange systématique des fosses septiques. Ajoute qu'aujourd'hui, la collecte des ordures se passe bien et que tous ont bien compris le principe et l'ont accepté.
M. Jacques Lavoie	Explique que dans son secteur, les ondes cellulaires ne sont pas assez fortes pour qu'il puisse avoir du service et aimerait que la Municipalité mette de la pression sur les entreprises du secteur.
Mme Johanne Parent	Ajoute, en complément, des informations provenant de membres de sa famille travaillant chez Bell.
M. Michel McDuff	Donne l'exemple d'une dame qui a emprunté le sentier de VTT dans son coin (Côte à Tarzan), en période hivernale parce que son GPS l'y avait conduite. Il suggère d'installer de plus grandes affiches aux entrées du sentier.

## 12 AFFAIRES NOUVELLES ET SUIVIS

### 12.1 Demande d'aide financière de la Municipalité de Wotton dans le cadre des projets structurants - volet local - pour le projet de planification stratégique

Résolution 2019-01-021

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite déposer une demande d'aide financière à la MRC des Sources dans le cadre des projets structurants - volet local pour son projet de planification stratégique, en lien avec les priorités 2018-2019 de la MRC des Sources ;



**CONSIDÉRANT QUE** la demande répond aux critères du programme ;

**CONSIDÉRANT QUE** la rencontre préliminaire de la planification stratégique prévoit l'élaboration d'un portrait de la municipalité et des influences internes et externes pouvant agir sur son développement, à partir des données quantitatives et qualitatives disponibles:

- Faire le bilan des actions posées depuis le forum ;
- Prendre connaissance des données quantitatives ;
- Échanger sur les constats (qualitatif) à partir des actes du forum ;

**CONSIDÉRANT QUE** la planification stratégique prévoit également :

- D'identifier les forces, faiblesses, opportunités et menaces ;
- Cibler les enjeux sur lesquels la municipalité devrait intervenir prioritairement. ;
- D'organiser une consultation citoyenne ;
- D'identifier les axes de développement prioritaires et faire émerger des pistes d'action en mode brainstorming ;
- D'élaborer le plan de développement préliminaire de la municipalité ;

***Il est proposé par Yvan Dallaire***

***Appuyé par Fernand Bourget***

***Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)***

**QUE** la Municipalité demande l'aide financière à la MRC des sources dans la cadre du programme de subvention des Projets structurants – volet local, à partir des montants qui lui sont réservés.

**QUE** la directrice générale soit mandatée afin de transmettre le dossier complet à la MRC des Sources en y joignant cette résolution d'appui.

**ADOPTÉE**

## **12.2 Croix-Rouge canadienne – Contribution annuelle 2019**

Résolution 2019-01-022

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit contribuer à la hauteur de 0,16\$ par citoyen ;

***Il est proposé par Richard Dubé***

***Appuyé par Donald Grimard***

***Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)***

**QUE** la Municipalité participe avec une contribution annuelle de 227,84\$.

**ADOPTÉE**

## **12.3 Défi handicap des Sources – Demande de financement – Été 2019**

Résolution 2019-01-023

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu une demande de participation au Défi handicap des Sources pour le camp d'été des enfants handicapés dans la MRC des Sources ;

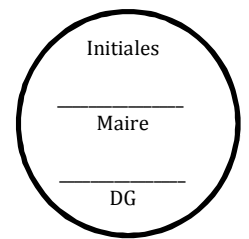
***Il est proposé par Ghislain Drouin***

***Appuyé par Donald Grimard***

***Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)***

**QUE** la Municipalité fasse un don de 350\$, encore cette année, au projet pour l'été 2019.

**ADOPTÉE**



**12.4 Modification de la résolution 2018-12-297 – Entente intermunicipale pour la gestion du programme de vidange des fosses septiques par la MRC des Sources**

Résolution 2019-01-024

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) prévoit le bannissement des matières organiques, dont font partie les boues de fosses septiques, de l'élimination en 2020 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la vidange des boues de fosses septiques est une mesure ciblée dans le cadre du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC des Sources 2016-2020 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la première étape du PGMR qui consistait à évaluer la faisabilité de municipaliser la vidange des fosses septiques, à cibler les aspects techniques, administratifs et économiques les plus intéressants, a été réalisée en février 2018 ;

**CONSIDÉRANT Q'UN** projet de Programme municipalisé de vidange des fosses septiques a été présenté aux sept municipalités de la MRC des Sources ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette option est administrativement et économiquement avantageuse pour les municipalités dû à une gestion collective de la vidange des fosses septiques ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette option permet aux municipalités de se conformer à la réglementation provinciale en vigueur, soit le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22) ;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC des Sources et les sept (7) municipalités du territoire ont convenu de conclure une entente intermunicipale de huit (8) ans permettant à la MRC des Sources d'avoir compétence pour la gestion du Programme municipalisé de vidange des fosses septiques ;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC des Sources et les sept (7) municipalités du territoire (Asbestos, Danville, Ham-Sud, Saint-Adrien, Saint-Camille, Saint-Georges-de-Windsor et Wotton) désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative à la gestion du Programme municipalisé de vidange des fosses septiques ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a adopté la résolution no 2018-12-297 autorisant Monsieur Jocelyn Dion à signer l'entente ;

***Il est proposé par Yvan Dallaire***

***Appuyé par Richard Dubé***

***Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)***

**ET RÉSOLU QUE** la présente résolution est adoptée, qu'elle modifie la résolution no 2018-12-297 et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

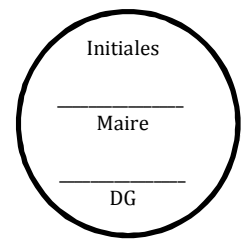
***ARTICLE 1***

Le conseil de la municipalité de Wotton autorise la conclusion d'une entente relative à la gestion du Programme municipalisé de vidange des fosses septiques avec la MRC des Sources. Cette entente est annexée à la présente résolution pour en faire partie comme si elle était ici au long, reproduite.

***ARTICLE 2***

Le maire, Jocelyn Dion, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière, Julie Brousseau, soient autorisés à signer ladite entente.

***ADOPTÉE***



**13 INFORMATIONS GÉNÉRALES ET CORRESPONDANCE DIVERSE**

**13.1 MAMH – Confirmation des montants pour la TECQ 2019-2023**

**13.2 Partenaire pour la petite enfance de la MRC des Sources – Invitation de présentation des résultats**

**13.3 Séjour exploratoire hivernal de Place aux jeunes des Sources : 15 au 17 février**

**13.4 Les journées de la persévérance scolaire : 11 au 15 février**

**13.5 Le Trident – Offre de renouvellement de commandite pour 250\$**

Résolution 2019-01-025

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu une offre de renouvellement de commandite pour l'abonnement au Trident ;

*Il est proposé par Fernand Bourget*

*Appuyé par Ghislain Drouin*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

**QUE** la Municipalité participe avec une contribution annuelle de 250\$.

**ADOPTÉE**

**13.6 CPTAQ - #422192 Autorisation pour procéder à un lotissement F-P (Rang 3) (M.G Taillage)**

**13.7 Sécurité publique Facture de la Sûreté du Québec pour 2019 : 100 133\$**

**13.8 Journée de formation – L'eau et les infrastructures municipales**

Résolution 2019-01-026

**CONSIDÉRANT QU'**une journée de formation sur l'eau et les infrastructures est offerte pour les dirigeants municipaux et responsables de réseaux de distribution d'eau, le 30 janvier prochain à Granby ;

*Il est proposé par Lise Champoux*

*Appuyé par Yvan Dallaire*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

**QUE** la Municipalité envoie la directrice générale et secrétaire-trésorière, Julie Brousseau, à la portion de l'après-midi qui portera sur les bonnes techniques d'inspection, sur les avantages de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable et la protection des sources d'eau potable.

**QUE** la Municipalité paie les frais d'inscription de 145\$ et les frais de déplacement.

**ADOPTÉE**

**13.9 RAVIR – Invitation et participation financière au Quiz du 14 mars 2019**

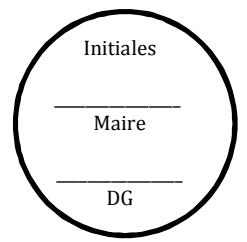
Résolution 2019-01-027

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu une invitation au Quiz du 14 mars 2019 ;

*Il est proposé par Ghislain Drouin*

*Appuyé par Richard Dubé*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*



**QUE** la Municipalité envoie le maire suppléant, monsieur Fernand Bourget pour représenter la Municipalité de Wotton.

**QUE** la Municipalité planifie quels citoyens et artistes elle invitera pour faire partie de son équipe pour participer au Quiz.

**ADOPTÉE**

**14      LEVÉE DE LA SÉANCE**

Résolution 2019-01-028

***Il est proposé par Fernand Bourget  
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)***

**QUE** la séance soit levée à 20h21.

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
**M. Jocelyn Dion**  
Maire

\_\_\_\_\_  
**Mme Julie Brousseau,**  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

